

FICHE DE DEMANDES DE MODIFICATION

CENTRE DE TRAITEMENT MULTIFILIERES DE DECHETS MENAGERS

Document n° EVE -VFE - MD - 0 – 011 B

Date d'émission : 18/06/09

Désignation de l'ouvrage / élément à modifier :

VFE : Electrification de la voie ferrée

1. Rappel du projet

Dans le contrat DSP (p44/81 du TC2, annexe technique de la DSP), il n'est pas prévu que les voies de réception soient électrifiées. Le locotracteur prend en charge, des l'arrivée à proximité du site, les convois acheminés par la société prestataire de service de la CUMPM.

2. Motivation de la modification (explicite)

- Amélioration produit
- Changement procédé
- Autre

Explications :

MPM souhaite l'électrification des voies ferrées (cf compte rendu référencés MER SIT NT 0 015 et MER SIT NT 0 016) jusqu'à l'entrée de la gare du projet pour des raisons environnementales. L'électrification des voies ferrées entre la voie principale du PAM (route du quai minéralier) jusqu'à l'entrée de la gare pour les voies 1 et 2 de déchargement des déchets et 50 m environ avant l'entrée de la parcelle d'EVERE pour la voie 3 (voie de manœuvre et d'attente train retour) et 4 (voie rechargement mâchefers), permet plus de flexibilité dans le choix du mode de traction à l'avenir.

3. Description de la modification proposée :

Les voies ferrées depuis celle de RFF jusqu'à l'entrée de la gare pour les voies 1 et 2 et 50 m environ avant l'entrée de la parcelle d'EVERE sont électrifiées. Le plan de principe de l'électrification est joint en annexe.

Les voies qui seront électrifiées sont :

- La voie de réception,
- La voie de circulation
- Les voies de chargement 1 et 2 entre l'aiguillage double et l'entrée de la gare
- L'extrémité de la voie 3 sur environ 50 m
- L'extrémité de la voie 4 sur environ 50 m

FICHE DE DEMANDES DE MODIFICATION

CENTRE DE TRAITEMENT MULTIFILIERES DE DECHETS MENAGERS

Document n° EVE - VFE - MD – 0 – 011 B

Date d'émission : 18/06/09

4. Incidence sur les autres parties du projet :

Aucune

5. incidence prévisionnelle sur :

- Les Délais OUI NON

- Les coûts OUI NON

Toute demande de modification ayant une incidence sur les coûts et/ou les délais devra faire l'objet d'un dossier complémentaire.

La fin des travaux d'électrification ne peut être terminée pour la fin de la mise en service industrielle de l'installation que si la commande des travaux est signée avant la fin du mois de juin 2009.

En annexe, un devis du montant de l'ensemble des travaux de l'électrification est joint.

Le projet de convention de raccordement (joint en annexe) demande la mise en place d'une caténaire démontable pour permettre le passage de convois exceptionnels sur la piste prévue à cet effet. Le coût du démontage et du remontage de la caténaire est de l'ordre de 12000 – 15000 €. Si le projet de convention est signé dans ces termes et par conséquence de l'électrification des voies ferrées, le coût du démontage et du remontage de la caténaire ainsi que l'acheminement des rames par un moyen de substitution seront pris en charge par MPM. Pour information EVERE n'a pas l'autorisation de circuler sur les voies appartenant à la SNCF.

6. Impacts sur :

- | | |
|---|---|
| • ÉTUDES | Oui |
| • MATÉRIAUX - ÉQUIPEMENTS | Oui |
| • MISE EN ŒUVRE – CONSTRUCTION - ESSAIS | Non |
| • PERFORMANCE | Non |
| • EXPLOITATION | Oui (les manœuvres avec le locotracteur sont modifiées) |

<ul style="list-style-type: none">• GARANTIES • SÉCURITÉ	Non Non
---	----------------